



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie, Réflexologie,
Fleurs de Bach et Médecines naturelles

www.plantasante.fr

1

CONSEILLER EN NATUROPATHIE

Contrat de formation professionnelle



RENTRÉE : JANVIER 2026

Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'Ecole Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSE, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSE, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

2. L'apprenant (en lettres majuscules) :

Nom			
Prénom			
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone			
E-mail			



Les objectifs

Cette formation professionnelle s'articule en plusieurs modules qui visent à vous faire acquérir des connaissances et des savoir-faire pratiques, tout en développant un savoir-être et une éthique professionnelle vis-à-vis du conseil des clients.

Les objectifs de l'action concourant à l'adaptation ou au développement des compétences sont :

- ✓ Acquérir les grandes notions sur le fonctionnement du corps humain et des grands systèmes physiologiques.
- ✓ Comprendre les différentes substances d'origine végétale et leur mode d'action.
- ✓ Connaître un éventail d'outils venant supporter la pratique de la naturopathie (aromathérapie, phytothérapie, etc...).
- ✓ Connaître les limites légales de la profession de naturopathe et les cadres d'exercice.
- ✓ Apprendre la prise en charge de patients pour le suivi de leur santé globale.

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

Dates, durée, lieu, effectif de la formation

- Dates de la formation : du **02 janvier 2026 au 01^{er} décembre 2026**
- Durée de la formation par stagiaire, nombre de jours, horaires de la formation : Cette formation est construite en vue d'une montée en compétences optimale, et nous estimons qu'elle représente **1021 heures de travail, dont** :
 - **621 heures de formation** incluant :
 - 239 heures de formation synchrone en présentiel, concernant l'ensemble des sessions de formation.
 - 100 heures de formation asynchrone sur les systèmes physiologiques
 - 182 heures de cours complémentaires sur le savoir-faire et le savoir-être avec mises en situation professionnelle, pratique et/ou travaux dirigés (avec exercices ou contenus fournis)
 - 100 h de cas pratiques et mise en situation professionnelle supervisée
 - Un ensemble de **400h de travail complémentaire, personnel et/ou en groupe de travail** incluant :
 - Lecture des supports de cours et consultation des vidéos en application de nos conseils ; approfondissements hors cours et dans les groupes de travail entre apprenants que nous incitons à former
 - Exercices pratiques et théoriques sur les thèmes de la naturopathie.
 - Entraînement aux cas pratiques hors cours.
 - Formation PSC (estimé à 7h)
 - Stage facultatif en magasin bio et/ou chez un naturopathe installé (estimé à 35 heures)

Ce décompte des heures tient compte du travail personnel en autoformation mais il peut être variable selon l'investissement des apprenants.

En cas d'absence, il est important de nous prévenir au préalable. (Si vous souhaitez que les supports de cours vous soient ponctuellement envoyés par La Poste, une participation aux frais d'envoi vous sera alors demandée).



- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 30 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.

Outils Pédagogiques

En fonction de votre formation, l'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Le support de cours (en format papier) vous sera remis dans la salle de formation, au début de la session.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

<https://www.plantasantecours.com/>

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des QCM, des ressources complémentaires, les accès au « Présentiel en direct », l'accès aux Replays, et bien plus encore à découvrir !

De nombreux outils **méthodologiques et pratiques** vous seront également distribués tout au long du cursus.

Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

Dans le présent contrat vous trouverez explicité :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

Handicap et formation

Accessibilité personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, de niveau baccalauréat, en reconversion souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette certification.



Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressée par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasante recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur planta@plantasante.fr, ou sur le 06 45 33 75 04.

4

Formateurs ou formatrices préparant les cours

Pour chaque discipline enseignée, nous tenons à vous proposer des intervenants qualifiés et compétents, qui interviendront selon leurs disponibilités, lors des jours de formation indiqués dans les modalités pratiques. Ces formateurs sont également les rédacteurs des contenus pédagogiques qui vous seront fournis.

- **Elisabeth BUSSER** (intervenante permanente), docteure en pharmacie.
- **Christian BUSSER** (intervenant permanent), docteur en pharmacie et en ethnologie.
- **Philippe BUSSER**, (intervenant permanent), ingénieur d'affaires, spécialisé en Gestion du Stress.
- **Laurence BAUERREIS**, docteure en Pharmacie, Praticienne en Naturopathie, Heilpraktiker.
- **Claudia CHABOUTE**, infirmière DE, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Aromathérapeute.
- **Dany ECKENFELDER**, docteure en médecine, Psychanalyste, Praticienne en Naturopathie.
- **Thierry FEHRENBACH**, masseur Kinésithérapeute DE, Ostéopathe, Praticien en Naturopathie, Conseiller en plantes médicinales et aromatiques.
- **Nathalie FONDERE**, Praticienne en Naturopathie, Phyto-aromathérapie, Réflexologie pluridisciplinaire, Iridologie, Techniques tissulaires manuelles, Energétique.
- **François FRIEH**, Praticien en Naturopathie, Conseiller en plantes médicinales et aromatiques, Réflexologue, Praticien en Iridologie formé au Felke Institut, j. Deck de Gerlingen, et de l'Augendiagnose Arbeitsgemeinschaft Dc Angerer de Munich, Administratif et Juridique.
- **Dominique MATT DELAUME** (intervenante extérieure), infirmière DE, Certifiée de l'École Plantasante en Naturopathie, Phyto-aromathérapie, Aromathérapie avancée, Fleurs de Bach, Réflexologie pluridisciplinaire, certifiée en magnétisme et énergéticienne.
- **Amandine MEISSE**, infirmière DE, spécialisée en gériatrie et soins palliatifs, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Réflexologue, Aromathérapeute, Conseillère en Fleurs de Bach.
- **Anne Dominique MEYER** (intervenante extérieure), docteure en chirurgie dentaire, certificat de naturopathie et de conseiller en Phyto-aromathérapie.
- **Sandrine MUTSCHLER**, praticienne en Naturopathie.
- **Geneviève ROS**, infirmière DE, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Conseil en allaitement maternel, Praticienne en iridologie, formée par Nelson Labbé et en référence à Jensen.
- Autres intervenants extérieurs.



L'encadrement

L'encadrement est exercé par **Christian BUSSER**, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique (AFAC) et par **Elisabeth BUSSER**, docteur en pharmacie, enseignante en facultés de pharmacie, sciences, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, Fleurs de Bach, et en techniques de préparations à base de plantes y compris pour des ONG.

Lieu de l'action

Ecole Plantasanté 31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM sous réserve de modification du lieu des stages.

Progression pédagogique de la formation

L'apprentissage s'organise en sessions de cours présentiels répartis sur 1 année, qui vous permettront d'acquérir les connaissances de base en vue de l'obtention du certificat de conseiller en naturopathie. Lors de chaque session, vous aborderez un bloc thématique qui vous permet progressivement d'apprendre et de rajouter des strates de complexité à votre compréhension du corps humain.

Cette première année concentre de nombreux cours théoriques, pour acquérir les fondamentaux.

Chaque session est agrémentée de cours théoriques, de cas pratiques, d'ateliers, de travaux dirigés et de mises en situations professionnelles, qui vous permettront de toujours faire le lien entre théorie et pratique, pour viser une autonomie parfaite en tant que conseiller !

Le suivi de l'exécution du programme

(Voir Procédure de Validation du Certificat)

Pour faciliter l'apprentissage et les mises en situation professionnelle, nous vous proposerons :

- Après chaque cours, des QCM d'entraînement vous seront proposés (non notés pour entraînements) et des auto-évaluations sur la base du cours correspondant, pour faciliter l'acquisition des connaissances théoriques de chaque chapitre et pour vous auto-évaluer.
- Sur les aspects pratiques, des cas concrets vous seront proposés régulièrement pour vous entraîner à l'épreuve pratique de fin de formation et parfois en groupes (entraînements ; non notés)



Procédure de validation du Certificat

L'évaluation de la formation se déroule selon les modalités suivantes :

- **Pendant la formation :**

- Tout au long de la 1ère année, des QCM vous permettront de valider vos acquis (contrôle continu)

- **Lors de l'examen final :**

- 1 écrit sous la forme de QCM (1h30 pour répondre à 100 questions)
- 1 oral

- **Après l'examen final :**

- Un compte rendu pratique vous sera demandé et sera évalué par les formateurs de l'École Plantasanté. Ce compte rendu est à remettre au plus tard 24 mois après la fin des cours.

Votre certificat sera validé si vous avez obtenu une note minimale de 12/20 à l'ensemble des trois catégories de travaux : QCM en contrôle continu, QCM final, oraux.

Vous devez également effectuer un stage PSC (à votre charge).

Il est possible de repasser 2 fois les parties d'examen non réussies dans la limite de 24 mois après la fin des cours aux dates d'examen fixées par l'école (1 fois par an).

Frais de dossier 50€ TTC.

Si une épreuve est à repasser merci d'envoyer un mail à planta@plantasante.fr dans le mois qui a suivi votre examen pour demander la prochaine date qui pourra être proposée dans un intervalle de 12 mois.

Appréciation des résultats : Certificat

La validation de la formation permet l'obtention du certificat suivant :

« Certificat de Conseiller en Naturopathie de l'École Plantasanté »

Portée du certificat et limites de l'exercice de la profession de naturopathe

La législation actuelle permet à des non-médecins et des non-pharmaciens de vendre les 5 catégories de produits naturels en vente libre cités et de les conseiller, à condition de ne pas conseiller de plantes médicinales sous monopole pharmaceutique, ni de pratiquer l'exercice illégal de la médecine en diagnostiquant des maladies ou en utilisant des allégations santé relevant de l'exercice médical.

Comme tous les centres de formation où sont enseignées les médecines non conventionnelles (terme retenu par la Communauté Européenne) en France, l'École Plantasanté ne peut délivrer de diplôme d'État. Toutefois, la formation présente une valeur intrinsèque, tenant au parcours officinal de pharmacie, universitaire, de recherche et d'enseignement des animateurs de l'École Plantasanté : Christian et Elisabeth Busser ainsi que les autres intervenants.

Information sur la législation en vigueur sur les plantes en vente libre : Depuis le 11 septembre 1941, un décret prévoit que seuls les herboristes certifiés avant cette date et les pharmaciens peuvent gérer une herboristerie en France dans l'état de la législation en France.

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace

Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A

Mail : planta@plantasante.fr

Tél. répondeur : 06.45.33.75.04 Date du document : 09/01/2026



A ce jour 5 catégories de substances sont en vente libre :

- 148 plantes médicinales, suite à l'arrêté 2008-841 du 22.08.2008.
- Plus de 150 huiles essentielles.
- 60 000 compléments alimentaires à base des plantes médicinales précitées et de bien d'autres ingrédients naturel tels que vitamines, et d'oligo-éléments, minéraux, en vente et déposés à la DREETS.
- Les produits diététiques et de régime, contenant en général des plantes médicinales ou alimentaires.
- Les produits cosmétiques, de plus en plus à base de plantes médicinales et/ou d'huiles essentielles.

7

L'École Plantasante fait partie des premiers **membres actifs dès 2015 du Syndicat des professionnels de la Naturopathie (SPN), seul organisme représentatif** de la profession de Naturopathe mais aussi d'autres professions de médecine non conventionnelle face aux pouvoirs publics et tous les programmes sont réalisés en plein accord avec le SPN, parfaitement au fait des évolutions de la réglementation ou de la profession.

Stages, cas pratiques et savoir-faire

En plus des contenus théoriques, plusieurs stages ou formations pratiques vous sont proposés tout au long du parcours dans le but de développer vos savoir-faire en naturopathie.

Cas pratiques :

Au courant de la formation, nous vous proposons de travailler sur des cas pratiques et des mises en situation professionnelles ainsi que sur des ateliers pratiques sous la forme de travaux dirigés, le tout sous la supervision d'un formateur.

Stages en magasin bio (ou auprès d'un naturopathe).

Dans le cadre de ce cursus, nous vous encourageons à réaliser un stage d'au moins une semaine par exemple au sein d'un magasin bio, ou auprès d'un naturopathe en exercice. Ce stage n'est pas obligatoire pour compléter votre formation, mais il est vivement recommandé. Cette expérience pratique vous permettra de :

- ✓ Découvrir le « monde » des magasins bio
- ✓ Connaître ou découvrir différentes gammes et produits de compléments alimentaires, et autres produits vendus
- ✓ Participer à des présentations de produits de laboratoires de compléments alimentaires
- ✓ Participer à des animations
- ✓ Conseiller des clients
- ✓ Vous rendre compte des demandes des clients et de ce qu'ils recherchent

Pour cela nous pouvons signer une convention de stage tripartite, merci de contacter l'École Plantasante (planta@plantasante.fr) lorsque vous souhaitez préparer ce stage.

Connaissances transversales à l'ensemble des modules

A l'issue de la formation, grâce à notre pédagogie et à notre approche globale des matières enseignées, vous serez capables de mobiliser vos connaissances et de faire des liens dans de nombreuses disciplines transversales.



Planning pratique de la formation

Au début de chaque cours, une série de photocopies vous seront distribués, afin de vous fournir des ressources théoriques à conserver et à réutiliser. Ces supports de cours seront également disponibles sur votre plateforme en ligne pour une consultation illimitée.

Les cours auront lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h en présentiel (sauf mention contraire).

Les examens se dérouleront en décembre 2026.

8

Session	DATES	Programme des Sessions	Détail du programme
Webinaire présentation	Vendredi 2 janvier 2026	18h30 - 20h30 Webinaire de présentation	
1	Du 10 au 11 janvier 2026	Naturopathie fondamentale, parties 1, 2, 3.	Dans ce premier envoi, vous trouverez 3 cours pour poser les notions et concepts de base en naturopathie, vous permettant de cerner la pratique de cette discipline et ses contours.
Webinaire de bienvenue (2)	Jeudi 15 janvier 2026	18h30 - 20h30 Webinaire de bienvenue (2)	
2	Du 31 janvier au 1er février 2026	Biologie du monde vivant. Macronutriments (Lipides, Glucides, Protéines).	Cette séquence de cours vous apportera les bases de biologie nécessaires à la compréhension du corps humain, de son fonctionnement et de son environnement.
Webinaire #1	Jeudi 5 mars 2026	18h30 - 20h30 - Webinaire #1 questions/réponses Sessions 1-2	
3	Du 7 au 8 mars 2026	Système digestif. Notions alimentaires de base. Alimentation vivante. Microbiote. Questionnaire de base.	Cette séquence de cours vous apportera les bases sur le fonctionnement du système digestif et des modes d'alimentation humains.
Cours distanciel	Avril 2026	Le système locomoteur. Le système nerveux et ses dysfonctionnements - partie 1.	
4	Du 16 au 19 avril 2026	Les bases de la phytothérapie, Fleurs de Bach - partie 1. Aromathérapie - partie 1. Fleurs de Bach - partie 2.	Cette séquence de cours vous apportera les bases sur des outils incontournables de la naturopathie comme la phytothérapie et l'aromathérapie. Vous découvrirez également les bases des Fleurs de Bach comme premier outil d'accompagnement des clients.
Webinaire #2	Mercredi 29 avril 2026	18h30 - 20h30 - Webinaire #2 questions/réponses Sessions 3-4 + anatomie	



Session	DATES	Programme des Sessions	Détail du programme
5	Du 2 au 3 mai 2026	Les plantes médicinales essentielles par système - partie 1.	Dans cette séquence, vous découvrirez les bases de la psychologie ainsi que les plantes médicinales essentielles par système physiologique.
		Bases de la Psychologie.	
Cours distanciel	Juin 2026	Système endocrinien et affections de la femme. Le système nerveux et ses dysfonctionnements - partie 2. Système digestif.	
6	Du 6 au 7 juin 2026	Aromathérapie - partie 2.	Dans cette séquence, poursuivez votre découverte de l'usage des huiles essentielles dans le cadre de l'accompagnement en naturopathie. Les bases des références nutritionnelles vous seront également apportées.
		Références nutritionnelles.	
Webinaire #3	Mardi 16 juin 2026	18h30 - 20h30 – Webinaire #3 - Questions/réponses Anatomie avec PNAP-2026-01	
Webinaire #4	Mercredi 17 juin 2026	18h30 - 20h30 - Webinaire #4 - Questions/réponses Sessions 5+6+ anatomie	
7	Du 22 au 23 juin 2026	Les plantes médicinales essentielles par système - partie 2.	Dans cette séquence de cours, vous poursuivrez votre apprentissage de l'aromathérapie et évoquerez la suite du cours sur les plantes médicinales essentielles par système.
		Aromathérapie - partie 3.	
8	Du 11 au 13 juillet 2026	Cas pratiques, approfondissements et réponses aux questions. Découverte des prochains cours d'anatomie.	Lors de cette séquence en présentiel, vous aborderez vos premiers cas pratiques en tant que naturopathes. Découverte des prochains cours d'anatomie.
Cours distanciel	Juillet 2026	Le système circulatoire et lymphatique. La peau. Système urinaire et glandes surrénales.	
	Août 2026	Système respiratoire et immunitaire.	
9	Du 10 au 13 septembre 2026	Micronutrition - partie 1.	Dans cette séquence, vous découvrirez des notions de micronutrition, l'apport de cette technique sur des exemples comme le fonctionnement de la thyroïde. Apprenez toutes les clés pour gérer votre stress, la respiration et le mouvement, et préparer votre installation en tant que naturopathe
		Micronutrition et Thyroïde – partie 2	
		Gestion du stress. Préparez votre installation.	
		Respiration et mouvement.	
Cas pratiques à distance #1	Jeudi 24 septembre 2026	Session de cas pratiques à distance 14h-17h	



Session	DATES	Programme des Sessions	Détail du programme
Webinaire #5	Jeudi 24 septembre 2026	18h30 - 20h30 - Webinaire #5 questions/réponses Sessions 7-8-9 + anatomie	
10	Du 15 au 18 octobre 2026	Les analyses médicales et biologie des fonctions et pratique de la naturopathie ?	Dans cette session, vous découvrirez les nombreuses approches par l'alimentation pour accompagner vos clients dans leurs habitudes alimentaires. Pour étoffer encore votre compréhension du corps, un cours sur les bases de la lecture des analyses médicales vous est proposé sur cette session.
		Pratique de la naturopathie sur la base des dysfonctionnements étudiés	
		Jeûne, alimentation cétogène. Antioxydants.	
		Les types glandulaires	
		Compléments alimentaires	
Webinaire #6 pour les conseillers	Du 09 au 10 novembre 2026	Participation au stage « Révision de la Naturopathie » De 9H à 12H30, de 13H30 à 17H	Participez à distance au stage « Révision de la Naturopathie », et revoyez les bases de la manière dont vous pourrez présenter la Naturopathie, différentes approches, résumés et synthèses.
11	Du 14 au 15 novembre 2026	Cas pratiques, approfondissements et réponses aux questions	Lors de cette séquence en présentiel, vous aurez l'opportunité de mettre en œuvre vos connaissances théoriques dans le cadre de nombreux cas pratiques.
Webinaire #7	Vendredi 27 novembre 2026	18h30 - 20h30 - Webinaire #7 Préparer votre installation et préparation aux examens	
Cas pratiques à distance #2	Mardi 1er décembre 2026	Session de cas pratiques à distance 14h-17h	
Webinaire #8	Mardi 1er décembre 2026	18h30 - 20h30 - Webinaire #8 questions/réponses Session 10	
-	lundi 14 décembre 2026	EXAMENS ORAL ET ECRIT	
Fin			

Les supports papiers seront complétés d'enregistrements vidéo de la majorité des cours, de vidéos explicatives ou d'enregistrements audio, diffusés sur la plateforme en ligne de l'École Plantasante.

**Conditions générales de rétractation, désistement, abandon, report, annulation**

L'Étudiant.e dispose d'un délai de 14 jours, à compter de la date de signature du document d'inscription pour se rétracter sans frais, à condition que ce délai couvre la période avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le délai de rétractation est limité au nombre de jours avant le début de la formation.

La demande devra être faite par email sur l'adresse email : planta@plantasante.fr, ou par courrier au 2A rue du maréchal Koenig 67210 Obernai.

Conditions applicables en cas de résiliation du fait de l'Étudiant.e :

- Si la formation débute dans moins de 10 jours au moment de la demande l'Étudiant.e sera redevable de 25 % du prix de la formation.
- Si la formation a déjà débuté l'Étudiant.e sera redevable de 50 % du montant des factures restant à émettre au moment de la demande.

Les arrhes resteront acquises par l'École Plantasanté.

Toute demande de report de formation faite par l'Étudiant.e pourra être étudiée. Les mêmes règles que les désistements s'appliqueront à cette dernière. Le report pourra se faire sous réserve de la disponibilité d'une session de formation similaire ultérieure.

En cas de force majeure (refus de congé pour formation par l'employeur / perte d'emploi ou mutation entre l'inscription et le début de la formation / maladie ou décès du stagiaire, d'un proche / interruption des transports empêchant le déplacement), tout remboursement des sommes avancées se fera exclusivement sur justificatif d'indisponibilité (document à en-tête signé par l'employeur ; justificatif des transports ; certificat médical ; attestation de décès).

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté :

- Si la formation n'a pas encore débuté, le remboursement de l'intégralité des prestations payées et non réalisées sera effectué.
- Si la formation a déjà débuté, il vous sera proposé le remboursement des sommes avancées seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
- Si la formation est reportée à une date ultérieure après votre inscription, un remboursement de l'intégralité des prestations payées sera possible, ou l'école conservera cette somme pour vous permettre de participer à une session ultérieure au programme identique ou valable pour toute autre formation.

Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.



Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception de votre dossier complet, avec réception des arrhes d'un montant de 370 €.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).

12

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **Inscription individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **3750.00 €** net de taxes.

Ce montant comprend les arrhes d'un montant de **370 €** à l'inscription, puis **mensualisation** (selon échéancier plus bas, voir pour le montant des mensualités).

- Le tarif « **Convention de Formation Professionnelle** » :

Le tarif conventionnel est de 5000.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.

**Engagement par Virements à effectuer à l'École Plantasanté****À remplir uniquement si la formation est financée par un tiers :**

Formation Conseiller en Naturopathie en Présentiel janvier 2026 financée par :

Nom – Prénom : _____

3750,00 € net de taxes au total selon contrat :

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **CNAP-2026-01** suivi du nom et prénom du stagiaire » (et non du payeur) :Ecole Plantasanté :

BNP PARIBAS OBERNAI (01387)

19 RUE DU MARCHE

67210 OBERNAI

RIB : 30004 01387 00010091956 70

IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670

BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :**3750,00 € net de taxes**

Soit 456 heures de formation



Échéancier de paiement

Lors de l'inscription, vous vous engagez à verser 370€ d'arrhes.

Le règlement de la formation est ensuite prévu selon l'échéancier suivant :

Arrhes lors de l'inscription :	370.00 €
Entre le 1er et le 5 de chaque mois	
DATES	REGLEMENTS
Janvier 2026	281,74
Février 2026	281,66
Mars 2026	281,66
Avril 2026	281,66
Mai 2026	281,66
Juin 2026	281,66
Juillet 2026	281,66
Août 2026	281,66
Septembre 2026	281,66
Octobre 2026	281,66
Novembre 2026	281,66
Décembre 2026	281,66
TOTAL	3750.00 €

NB : Pour des raisons pratiques, il est préférable d'opter pour un règlement par virement bancaire. Toutefois, si vous le préférez, il est également possible de **régler par chèque, ou en espèces**, en respectant les échéances ci-dessus. Par ailleurs, il est également possible de régler votre formation en avance, par année, ou par trimestre par exemple.



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles

www.plantasante.fr

15

Devis de la formation Conseiller en Naturopathie janvier 2026

Du 02 janvier au 01^{er} décembre 2026.

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 456 heures de formation.

Tarif : 3750.00 € net de taxe



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**
ECOLE PLANTASANTE
2A rue du Mal Koenig
67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.

16

- **Cocher la case suivante :**

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à :

le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« **Lu et approuvé ; je m'engage à mettre en place un virement permanent selon l'échéancier ci-dessus** »

Signature :

Signature de Christian BUSSE, ou
Elisabeth BUSSE
Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 370 € d'arrhes à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription. (Le règlement des arrhes peut également être effectué par virement bancaire)

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).